

**NORME FRANÇAISE
HOMOLOGUÉE**

**CUIRS ET PEAUX
CLASSEMENT DES PEAUX BRUTES DE BOVINS
FRAÎCHES ET SALÉES
D'APRÈS L'ASPECT ET LA MASSE**

**NF
G 51-001**
Novembre 1970

1

OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente norme a pour objet de fixer un mode de classement des peaux de bovins destinées à la fabrication du cuir.

Elle s'applique aux peaux de bovins, fraîches et salées.

2

RÉPARTITION ET DÉSIGNATION

Les peaux de bovins se répartissent en :

- 1 - peaux de veaux
 - 2 - peaux de vaches
 - 3 - peaux de bœufs
 - 4 - peaux de taureaux
- } dits « gros bovins »

En vue de leur utilisation industrielle, elles sont groupées en lots, chaque lot devant être homogène et ne comprendre que des peaux d'une même catégorie selon l'aspect et la masse. Le lot est désigné par l'appellation des peaux qui le composent.

3

PRÉSENTATION OU « HABILLAGE »

Chaque peau doit être présentée conformément aux prescriptions de la norme **NF G 53-001** « Mode de présentation des peaux brutes de bovins et d'équidés » (Chapitre 3).

4

CLASSEMENT D'APRÈS L'ASPECT

Pour classer, dans chaque catégorie, les peaux selon leur aspect, il y a lieu de relever les défauts qu'elles peuvent présenter et d'évaluer l'importance de chacun d'eux en lui attribuant un certain nombre d'unités-défaut, variable selon la nature du défaut constaté.

4.1

NOMENCLATURE ET DÉFINITIONS DES DÉFAUTS

A. Défauts de dépouille

1. TROU

Accident de dépouille résultant du fait que le couteau ou l'appareil de dépouille a provoqué une perforation complète de la peau.

2. COUTELURE

Entaille produite sur la peau par le couteau ou par l'appareil de dépouille, et entamant le derme ou la substance peau.

3. BAISSE

Amincissement de la peau causé par le couteau ou par l'appareil de dépouille, sans aller jusqu'à perforation complète.

4. ÉCLATEMENT DE FLEUR

Déchirure de la fleur pendant la dépouille, quel que soit le procédé de dépouille utilisé.

Homologuée
par arrêté du 27-10-70
J. O. du 30-10-70

5. FLEURAGE

Mauvaise dépouille se manifestant sur la peau par une série de stries peu profondes et généralement parallèles.

6. MAUVAISE PARFENTE

Parfente qui donne à la peau une forme défectueuse.

NOTE :

La parfente est l'opération qui consiste à délimiter le périmètre de la peau avec un couteau. La peau doit présenter deux côtés symétriques s'inscrivant dans un rectangle.

7. TÊTE MAL COUPÉE

Tête coupée selon une ligne non perpendiculaire à l'axe longitudinal.

7 a PATTES MAL COUPÉES

Pattes coupées selon une ligne non perpendiculaire à l'axe de la patte.

8. GANSE

Entaille faite au bord de la peau pour faciliter la dépouille.

B. Défauts naturels ou assimilés**1. TROU DE VARRON**

Trou provoqué par un varron dans la peau de l'animal vivant.

2. CICATRICE DE VARRON

Cicatrice constatée sur la peau brute et provenant de la fermeture des perforations causées par le varron.

3. MAUX DE FLEUR

Toutes altérations visibles sur le côté fleur de la peau, quelle qu'en soit l'origine ou la nature.

NOTE :

Ces altérations résultent de causes diverses : plaies ou abcès, maladies diverses (gale, verrues, etc.), suite de vésicatoires, coups de cornes, malandres des hanches ou du collet, coups d'aiguillon, marques de feu, peinture corrosive, gou-dron, égratignures diverses (ronces, fer barbelé, avaries de transport ou de trainage, marques d'étrille, traces de cordes, etc.).

4. DÉFAUT PROVENANT DE LA CROTTE OU DE L'URINE

Souillure de crotte ou d'urine visible sur la peau de l'animal abattu et qui a corrodé ou brûlé le côté fleur de la peau.

5. PEAU TIQUÉE

Peau présentant des défauts de fleur causés par les tiques.

6. CICATRICES

Traces visibles sur la peau provenant d'opérations diverses et en particulier d'opérations chirurgicales.

C. Défauts de conservation**a) Défaut visible sur le côté fleur de la peau****ÉCHAUFFURE**

Début de putréfaction de la peau, se traduisant par un relâchement prématuré du poil.